

Info-antibio N° 59 : octobre 2015

Lettre mensuelle d'information sur les antibiotiques.

Moins prescrire d'antibiotiques, c'est préserver leur efficacité

Le bon usage des antibiotiques limite le développement des résistances et préserve l'efficacité des antibiotiques...

Cette lettre présente de manière synthétique des actualités ou mises au point concernant les antibiotiques. Elle est accessible gratuitement en inscrivant son mail [ICI](#). Les liens internet sont actifs et amènent à des documents accessibles sans restriction.

La Task force :

[Propositions du groupe de travail spécial pour la préservation des antibiotiques](#)

Ce rapport rédigé sous la direction de Jean Carlet fait le point sur le risque lié aux bactéries multirésistantes et propose des actions à mener. Il rappelle le grand nombre d'infections à BMR survenant en France, 158000 cas par an environ, et la létalité importante de ces infections avec une estimation de 12500 décès liés à une infection à BMR (voir aussi [Morbidity et mortalité des infections à bactéries multi-résistantes aux antibiotiques en France en 2012 - Étude Burden BMR, rapport - Juin 2015](#) sur le site de l'InVS)

Les propositions du groupe tournent autour de 4 axes :

Axe 1 : approfondir les recherches, en particulier de nouveaux produits luttant contre l'antibiorésistance.

Cet axe fait appel à la recherche publique, et privée. Il reconnaît que la rentabilité des antibiotiques est faible comparé à d'autres classes thérapeutiques : ce sont des molécules utilisées sur des courtes durées. Le texte propose des pistes pouvant y remédier.

Axe 2 : mieux suivre l'évolution globale du phénomène via des indicateurs normalisés et partagés.

C'est en particulier nécessaire pour pouvoir évaluer l'efficacité des mesures entreprises.

Axe 3 : améliorer l'usage des antibiotiques. Le groupe recommande particulièrement

- la création de centres régionaux de conseil en antibiothérapie, dans les régions en Métropole, et dans les départements, régions et collectivités d'Outre-mer.

- à l'hôpital, de renforcer le rôle et le nombre des référents en infectiologie. Il est rappelé qu'ils doivent, si besoin, pouvoir aller examiner des patients avec les prescripteurs, et donc être médecins cliniciens. Une évolution de l'indicateur ICATB est souhaitable de même que les critères de certification des établissements.

- en médecine de ville, il s'agit en priorité de travailler avec les « gros prescripteurs », en particulier avec des visites confraternelles, de la formation y compris obligatoire et de l'évaluation des pratiques.

- en EHPAD, il est proposé de renforcer le rôle du médecin coordonnateur.

Axe 4 : accroître la sensibilisation des populations au bon usage des antibiotiques.

Il s'agit à la fois de publicité, de campagnes d'information grand public, mais aussi de l'information et de la formation des professionnels de santé.

Ces axes doivent être mis en place avec 4 outils transversaux, témoins de l'importance du sujet et de l'implication de tous.

Une coordination à haut niveau, sous forme d'un comité interministériel de la lutte contre l'antibiorésistance avec la nomination d'un délégué interministériel sur l'antibiorésistance pour coordonner les actions. Un financement spécifique, accompagné d'un statut particulier pour les produits servant à lutter contre l'antibiorésistance, y compris au niveau européen. Enfin, un plan de communication intensif de type « grande cause nationale »

Le rapport propose par ailleurs des indicateurs de suivi de toutes les actions proposées.

La plupart des pays développés ont pris la mesure du problème et lancé une réflexion et /ou des actions à grande échelle pour lutter contre l'antibiorésistance. Espérons que, au-delà des effets d'annonce, ce sera rapidement le cas en France.

Quelques mesures « phares » proposées par la task force

Réduire les durées de prescription :

Ne plus mettre de « fourchette » de durée dans les recommandations mais simplement la borne basse : 7j (et plus de 7 à 10 j)
Réévaluation systématique par le référent (s'il existe...) des antibiothérapies de plus de 7 jours

Utiliser une « ordonnance de non prescription »

Fiche d'information à remettre au patient dans les situations ne nécessitant pas un antibiotique

Ordonnance spécifique « antibiotique » éditée par le logiciel métier

Sources d'information nationales sur l'utilisation des antibiotiques

Sociétés savantes : consensus et conférences d'experts : [infectiologie.com](#)

[ANSM](#) : AMM des antibiotiques, surveillance des effets indésirables. [Site sur les antibiotiques](#) du Ministère de la Santé. Évaluation des pratiques : [HAS](#) - [SPILF](#). Page [ATB du site CCLIN-ARLIN](#)

Sites régionaux d'information sur les antibiotiques : [Lorraine](#) - [Nord Pas de Calais](#) - [Pays de la Loire](#)

Médecine et
maladies infectieuses



Un service du journal *Médecine et Maladies Infectieuses* & de la SPILF (Société de Pathologie Infectieuse de Langue Française), membre de la Fédération Française d'Infectiologie. Rédigé par le Dr S. Alfandari.